

**MUNICIPALITÉ DE TINGWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-440
modifiant le règlement de lotissement numéro 2010-312**

OBJET DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 110.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick avise la population qu'une assemblée publique de consultation sera tenue afin de présenter les modifications proposées au Règlement de lotissement numéro 2010-312 et de recueillir les commentaires des personnes intéressées.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le projet de règlement vise à :

- Réduire la largeur minimale d'emprise de rue de 15 mètres à 12 mètres (modification de l'article 4.6).
- Abroger la Section 2 du Chapitre 3 portant sur la redevance pour parcs et terrains de jeux (articles 3.6 à 3.8).

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le présent règlement modifiant le Règlement de lotissement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

L'assemblée de consultation aura lieu à 18h30 le lundi 1^{er} juin 2026 à la salle du conseil de la Municipalité de Tingwick située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement numéro 2026-440 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2010-312 est disponible pour consultation au bureau municipal de Tingwick durant les heures d'ouverture régulières, à compter du dépôt du présent avis.

DROIT DE PARTICIPATION

Toute personne ou tout groupe intéressé peut se faire entendre lors de cette assemblée publique. Des observations écrites peuvent également être soumises au bureau municipal avant la tenue de l'assemblée.

Donné à Tingwick, le 8 mai 2026.

Chantale Ramsay

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Tingwick